

Il propos d'un discours
Discours de M. Blavier à Labouque

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES Trois mois..... 5 fr. Six mois..... 9 fr. Un an..... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DE LA MAIRIE, 6

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces..... 25 c. la ligne. Réclames..... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Lafitte et Co, plac de la Bourse
8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot est désigné pour les annonces administratives de l'arrondissement de Cahors, — pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Figeac, — et, par extrait, pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Gourdon.

Bourse de Paris

	R ^o 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 30 août.	72 »	104 70
Du 31	72 25	104 80
Dr 1 ^{er} sept.	71 85	104 70

Cahors, le 1^{er} Septembre 1869

BULLETIN

Le Journal officiel annonce que « l'état de la santé de l'Empereur est de plus en plus satisfaisant.

L'Impératrice et le Prince Impérial sont arrivés dimanche matin en rade d'Ajaccio, où est actuellement mouillée l'escadre de la Méditerranée, qui n'a pas peu contribué par sa présence à la solennité de la réception. Sa Majesté s'est rendue avec son fils, à la Cathédrale où elle a entendu la messe, et de là à l'emplacement de la nouvelle Cathédrale, où a eu lieu en sa présence la pose de la première pierre. Après la réception officielle qui a eu lieu à l'hôtel de ville, Sa Majesté a distribué des décorations civiles et est allée visiter la maison paternelle des Bonaparte, la chapelle impériale et la musée Fesch. Toutes les maisons d'Ajaccio étaient pavoisées et de nombreux arcs de triomphe s'élevaient sur le parcours suivi par Sa Majesté. La plus grande partie de la population de l'île, dit le compte-rendu du Journal officiel, était venue à Ajaccio pour acclamer l'Impératrice, le Prince Impérial et l'Empereur qu'elle aurait été si heureuse de voir au milieu d'elle.

La commission sénatoriale chargée de l'examen du projet de sénatus-consulte, s'est réunie hier mardi.

On écrit de Rome :

Conformément à un usage traditionnel à Rome, le jour de la fête de Saint-Louis des français, une chapelle cardinalice a eu lieu dans l'église de ce nom. Le compte d'affaires de l'Empereur, précédant les membres du Sacré-Colège, s'y est rendu, accompagné

du personnel et des gentilshommes de l'ambassade. Tous les cardinaux actuellement à Rome étaient présents à cette cérémonie. A la messe pontifiée par Mgr Rossi Vaccari, archevêque de Colosses, et l'un des chanoines de Saint-Jean-de-Latran, assistaient l'état-major de la légion romaine, les membres du clergé français et un public nombreux. Dans la soirée le Saint Père s'est rendu à Saint-Louis, où, après avoir prié devant la chapelle du saint Roi, Sa Sainteté a reçu dans la sacristie le clergé, les corporations religieuses et les étrangers de distinction française à Rome et qui étaient venus solliciter sa bénédiction.

Une réunion populaire a eu lieu, dimanche dernier, au Touhale, à Berlin, pour s'occuper de la question des couvents. Deux mille personnes environ y assistaient. On y a voté, entre autres résolutions la suppression des couvents et l'expulsion des Jésuites avec la réserve expresse que, par ces résolutions, on n'entendait faire de l'agitation contre aucune religion en particulier.

Le gouvernement espagnol a reçu l'avis que Don Carlos a pris la résolution définitive de passer la frontière espagnole. La dépêche qui nous apporte cette nouvelle nous apprend également la mort de l'ancien général des volontaires de Madrid, Escalante qui joua un certain rôle après la révolution de septembre.

Pour le bulletin politique : A. Laytou.

On nous écrit de Paris :

30 août, soir.

« Les bruits que quelques organes de publicité ont fait courir sur la santé de l'Empereur sont entièrement controuvés. La santé de Sa Majesté n'est pas atteinte, il souffre de douleurs rhumatismales qui diminuent chaque jour d'intensité.

« L'Empereur n'est arrêté par ses douleurs, toutes passagères, ni dans son travail ni dans ses promenades. Il présidera son conseil des ministres demain ; aujourd'hui il s'est promené dans le parc de St-Cloud.

« Sa Majesté l'Impératrice et le Prince Impérial poursuivent leur voyage en Corse.

visage au temple des Patriarches.

Ces deux hommes étaient Henri de Navarre et le duc d'Angoulême, qui trahissaient, par une comédie religieuse, le fils de Jeanne d'Albret.

Vaincu par les révélations que lui fit Marie, Jérôme Touchet consulta René.

— Eh ! mais, mon vieil ami, répondit le parfumeur, d'après ce que tu me dis, je te conseille de l'enfermer à clef dans le petit hôtel de la rue Tirechappe !

— Tu crois donc que mes jours sont en péril ? riposta Jérôme.

— Dam ! cela dépend ; si tu ne tiens pas à l'existence, tu le peux rester !... fit le parfumeur d'un ton mystique.

— Ma tâche ne sera terminée sur cette terre qu'après la complète réussite de ma vengeance, tu le sais bien, René !

— Fais alors ce que bon te semblera ! En tous cas, pése bien mes paroles : il y a deux hommes que la justice secrète poursuit à Paris...

— Lesquels ?

— L'un est l'assassin du seigneur de Mouy, et du comte de Lignerolles...

— Après ?

— Celui-là, on ne trouvera jamais moyen de l'arrêter...

— Et l'autre ?

— L'autre... a fait mourir un levrier chez René le parfumeur, et a tenté d'empoisonner le roi à la tour des Astrologues...

— Mais alors, je suis perdu !

— Ou du moins, tu devrais l'être !

Il est donc difficile de s'expliquer dans quel but on se plait à répandre des bruits alarmants de cette nature. Une enquête est ouverte à ce sujet, et nous espérons qu'elle fera découvrir les auteurs et les causes de ces bruits.

Revue des Journaux

SIÈCLE.

On lit dans le Siècle :

On commence à parler d'une convocation du corps législatif pour le courant de septembre. Beaucoup de gens, dans l'entourage dévoué à l'Empereur, considèrent comme impossible qu'on retarde plus longtemps la constitution de la Chambre.

PEUPLE FRANÇAIS.

On lit dans le Peuple Français :

Les ministres, les sénateurs et les députés peuvent faire pendant leur séjour dans les départements une sorte d'enquête sur les sentiments et les besoins du pays. Cette enquête sera d'autant plus intéressante que la décentralisation est tout à fait à l'ordre du jour, et que personne n'est plus à même que les conseillers généraux de voir ce qu'il y a à faire à cet égard, et de le faire eux-mêmes.

Ce n'est pas que nous regardions les assemblées départementales comme des corps législatif en miniature, où doivent se préparer et se discuter les projets de loi dont les grands corps de l'Etat auront ensuite à s'occuper.

Il importe plus pour les conseils électifs de remplir avec une scrupuleuse attention les attributions dont ils sont actuellement pourvus que d'acquiescer des attributions nouvelles.

JOURNAL DES DÉBATS.

Le Journal des Débats fait la réflexion suivante sur les tendances des conseils généraux : Il sera curieux plus tard, quand on aura des informations complètes, d'étudier l'esprit général qui s'est manifesté dans ces assemblées. Nous voyons en attendant que plusieurs d'entre elles, s'inspirant des circonstances, ont exprimé, ou du moins ont voulu exprimer des vœux favorables aux diverses réformes que sollicite l'opinion publique. Nulle part ces vœux n'ont été

— Comment ?

— Si j'avais voulu parler !

Jérôme Touchet serra affectueusement la main de René le parfumeur.

Le lendemain, le vieillard demandait, à sa fille une hospitalité qui lui fut offerte avec empressement.

Revenons maintenant au pavillon de la rue Tirechappe.

Au cri déchirant du père de celle qu'il venait d'accuser, Raoul d'Altenay sentit un frisson lui parcourir le corps.

Néanmoins, il se remit aussitôt et, faisant un geste d'incrédulité :

— Allons donc, se dit-il, tous deux sont complices du mensonge, comme ils l'ont été jadis de l'infamie et du meurtre !...

Quand Marie Touchet eut repris ses sens, Jérôme s'approcha de Raoul.

— Seigneur d'Altenay, lui dit-il d'un ton ferme, hier encore je croyais ma fille coupable d'un crime odieux !... Marie elle-même m'accusait d'avoir fait tuer celui qui fut l'objet de son premier amour, et d'avoir fait disparaître son enfant ! Aujourd'hui je le jure par mes cheveux blancs, Marie n'a commis qu'une seule faute, faute impardonnable au point de vue de l'honneur de la famille : c'est d'avoir été la maîtresse du roi Charles IX !...

La tête inclinée sur sa poitrine, Marie écoutait ces éraasantes paroles.

Raoul fixa le vieillard, et crut entrevoir dans son âme le rayonnement de la vérité,

combattus en principe, et l'on s'est contenté de leur opposer le règlement, qui ne permet pas aux conseils de s'occuper de politique.

Quelle étrange anomalie ! Les présidents des conseils généraux invoquent les circonstances pour sortir du règlement ; pourquoi donc les conseils eux-mêmes ne pourraient-ils pas faire valoir la même excuse et user du même droit ?

CONSTITUTIONNEL.

Le Constitutionnel en annonçant la formation de la commission mixte chargée de régler la question de la dette Romaine entre l'Italie et Rome fait l'observation suivante : L'une des principales difficultés que rencontrera le règlement de comptes, vient de la prétention de l'Italie de soumettre à l'impôt de 8. 80 %, la rente des titres de la dette pontificale passée à sa charge. Le saint-siège se montre très-décidé à ne pas transiger sur ce point.

Le même journal propose une transaction dans la question des maires.

Pour extrait : A. Laytou.

Bulletin Vinicole

Castelnau-d'Auzan (Gers)— Une nouvelle maladie commence à sévir dans l'Armagnac.

Nous avons en effet remarqué sur nos propriétés des souches pleines de vigueur, chargées de raisins, se dessécher tout-à-coup et mourir. Ayant déchaussé une de ces souches, nous avons constaté que l'écorce en était pourrie.

Après information prises chez divers propriétaires, nous avons pu nous convaincre que cette maladie s'était déclarée sur plusieurs points à la fois.

Jusqu'à présent quelques souches isolées seulement sont mortes.

Si c'était le commencement de la terrible maladie qui a ravagé certains vignobles du Midi, nous aurions à éprouver de sérieuses craintes sur l'avenir de nos vignes.

On offre peu d'eau-de-vie sur nos marchés, aussi les prix sont-ils venus fermes ; nous avons eu même quelques francs de hausse. L'ensemble de la récolte est très-satisfaisant.

Alors, sa physionomie prit une expression moins dure.

Une conversation vive, ardente, s'entama, et une heure après Raoul savait ce que Jérôme connaissait lui-même depuis longtemps : c'est que Maurevel, jadis simple ouvrier à Orléans, avait voué à Marie un amour insensé et que, pour l'obtenir, il n'avait pas reculé devant le meurtre, l'incendie et le rapt d'un enfant.

— Mais cependant, s'écria le comte, dans une dernière lueur de doute, Marie a placé cet infâme au service secret du roi, à l'époque où elle était sa maîtresse !

— Hélas ! murmura Marie Touchet, c'était mon devoir de m'entourer, moi, pauvre abandonnée, de ceux que je me croyais dévoués... et Maurevel...

— Qui prouve que vous n'avez pas été la maîtresse de ce misérable sibre ? s'écria Raoul.

— Maurevel respecta ma fille, répondit Jérôme parce qu'il la croyait nécessaire à sa fortune !

— Puis un jour, continua Marie avec animation, je dis à cet homme : « Je suis sur les traces de mon enfant !... cet enfant n'est pas mort !... »

D'Altenay tressaillit.

— Le soir même, à la sortie d'un bal masqué du Louvre, où j'étais parvenu à m'introduire, Maurevel me baïllonna et me précipita dans la Seine, où je fus sauvée par des huguenots, qui, dans une barque, revenaient d'un pèche... Et maintenant, Raoul, croyez-vous encore à ma complicité avec ce misérable !

Le comte, absorbé dans ses pensées, réfléchis-

Gigean (Hérault), 26 août. — La véraison se produit de jour en jour, mais nous ne pensons à vendanger que vers le 15 septembre, nous aurons une bonne récolte chez nous, mais nous n'aurons pas d'excédants comme nous aurions cru.

Nos vins ont augmenté de 20 fr. par muid, soit 7 hect., et il n'en reste plus à vendre chez nous.

Quant à la qualité de nos vins nouveaux nous pensons qu'elle sera bonne.

La Réole (Gironde), 26 août. — Une bonne et franche chaleur est revenue, la végétation herbacée s'est arrêtée, le bois mûrit dans les meilleures conditions et le raisin change de couleur à vue d'œil.

Maintenant nous sommes tout à fait en dehors des catégories des mauvaises années 1860-1866, et dans une situation qu'on peut assimiler à 1861, 1863, 1867.

Vienne une pluie bienfaisante de deux ou trois jours, puis la reprise de la chaleur, et nous aborderons certainement les années 1859, 1865, peut-être 1868, si le temps est assez favorable.

Toujours est-il que la situation s'est depuis huit à dix jours beaucoup améliorée et qu'elle est excellente.

Dans tout l'Entre-deux-Mers et le Benauge, les vignes blanches présentent l'apparence la plus luxuriante. Il y aura grande quantité, c'est incontestable, et il dépendra des propriétaires, en ne vendangeant pas trop tôt, de faire de la qualité.

Jarnac (Charente), 26 août. — Nos vignes souffrent horriblement de la sécheresse ; — il y a six semaines elles promettaient une véritable abondance ; elles s'étaient assez bien sauvées de la coulure et de la brûlure, mais actuellement nous n'espérons pas même une demi récolte il est cependant vrai que les vieilles vignes se sont bien défendues, et pourront encore avoir de 30 à 40 hectolitres par hectare ; mais les jeunes qui promettaient de 80 à 100 hectolitres, n'en auront vraisemblablement pas dix : leurs graines sont restées très petites, et, au lieu de grossir et de vaïrer, elles diminuent de grosseur, se ridant et tombant. C'est le déséchément.

Voilà trois mois que cela dure, le mois de juin avait été froid, nuageux, mais sans pluie le mois de juillet a été sec et très chaud, et le mois d'août continue à avoir la même sécheresse. Il y a un mois quelques

sait à l'acharnement de Maurevel contre Etienne Ferrand, et au geste terrible qu'il fit, lorsque tous deux aperçurent, au Pré-aux-Cleres, la cicatrice tracée sur l'épaule du jeune homme.

— Oui, c'est bien cela ! se disait-il, le regard scintillant.

— Pour dernière preuve enfin de son innocence, qui entraînait, par elle-même, l'innocence de sa fille, Jérôme Touchet apprit à Raoul par quel mobile de reconnaissance il voulait donner la main de Marie au vidame de Lambredas, ignorant que le sire d'Altenay s'était proposé de réparer sa faute.

Quand il eut achevé son récit, le pauvre père, aux yeux duquel le passé s'était, depuis peu de jours, révélé comme un songe, se sentit défaillir.

La douleur l'étouffait.

Il se hâta de sortir dans le jardin de l'hôtel.

Alors, d'Altenay saisit la main de Marie, et d'un ton convaincu :

— Nul de nous n'est assez puissant pour effacer les traces de tant de chagrins, dit-il. Nous avons souffert... et, pendant ces souffrances, nos rêves de jeunesse se sont envolés !... Mais il nous reste l'avenir, c'est-à-dire la réparation, la réparation, la vengeance !

— Depuis longtemps, toutes mes heures sont consacrées à ce but, Raoul ! s'écria Marie.

— Je suis protestant ; la lutte même que se prépare me donnera des armes !

— Il est temps de nous mettre à l'œuvre, mon père ! dit Jérôme, qui venait de reparaitre dans le pavillon.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 1^{er} septembre 1869. (N° 34)

LE

TUEUR DU ROI

Roman historique,

PAR TURPIN DE SANSAY

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE XXIII

Le Pacte

(Suite)

— C'est au temple des Patriarches en présence du pasteur Merlin que Henri de Navarre a conclu par ces mots : « Protestants, veillez !... l'arquebuse se charge dans l'ombre ! »

Marie Touchet n'affirmait réellement à son père que l'exacte vérité, et le fait sera facile à comprendre, si l'on se rappelle que le Tueur du roi avait dit à Catherine de Médicis :

— Il est deux hommes dont je n'ai pu voir le

Reproduction autorisée en vertu du Traité avec la Société des gens de Lettres.

orages sont passés sur nous, le tonnerre était même très fort, mais l'eau qu'ils ont produit est allée tomber bien loin de nous. Peut être recevrez-vous de la Charente quelques renseignements différents. Mais ceux que je vous donne pour la contrée que j'habite, à 5 kilomètres au nord de Jarnac, sont exacts.

Chronique locale.

Dimanche soir le Conseil général du Lot a clôturé les travaux de sa session. Nous commencerons incessamment la publication du compte rendu des séances de notre Assemblée départementale.

En attendant, constatons les tendances libérales du Conseil général du Lot : Des vœux politiques ont été émis par un certain nombre de membres, et quoique leur proposition ait été rejetée comme inconstitutionnelle, nous n'hésitons pas à la faire connaître, car nous sommes certain que si ces vœux reçoivent satisfaction, ce sera plutôt de l'Empire que de tout autre gouvernement.

Ces vœux sont :

- 1° Restitution au Conseil général, du droit de nommer son bureau ;
2° Nomination des maires par les Conseils municipaux ;
3° Nomination, à l'élection, de tous les fonctionnaires et agents communaux, ainsi que de toutes les commissions communales ;
4° Election des membres du tribunal de commerce par tous les patentés.

On nous assure qu'un vœu relatif au rétablissement de trois circonscriptions électorales a été adopté par le Conseil.

Tout cela est fort bien, mais pourquoi ne songer qu'à la politique et si peu se préoccuper des réformes économiques qui intéressent bien plus directement nos populations.

Nous lisions ces jours derniers dans le Pays de très justes observations dont l'opportunité est frappante après ce qui précède ; les voici :

Il y a en France, deux grands courants politiques : le courant de Paris, — le courant de la province.

Tout le monde sent leur différence : Paris aime les agitations parce qu'il les inspire et les mène ; il aime les luttes, parce que, à l'exception du 18 brumaire et du 2 décembre, il en a toujours décerné le prix à ses héros.

La province aime le calme, l'esprit de suite, le travail et tout ce qui la favorise ; la province est agricole, avant tout ; ce qui trouble le travail la gêne, l'afflige, l'irrite.

Voilà pourquoi, tout en subissant le charme de Paris, elle déteste son esprit politique, dont elle a été si souvent victime.

Si donc la France avait été consultée sérieusement sur les modifications à introduire dans son gouvernement, elle aurait donné la préférence aux réformes économiques, financières, judiciaires, administratives, sur les réformes politiques et parlementaires.

Est-ce à dire qu'en province on n'aime pas les libertés ? Non, certes ; on les aime là autant qu'ailleurs, mais on les veut réelles, sérieuses, de bon aloi.

La liberté absolue de la presse, qui ne peut être exercée qu'en réunissant des capitaux énormes et des écrivains de mérite, toujours rares ; la liberté de réunion, qui ne peut profiter

qu'aux villes, et qui exige des talents oratoires, n'ont point paru en province deux acquisitions heureusement choisies, et les abus qui en ont été la suite ne les y ont point popularisées.

Il y avait, aux yeux des provinces, des progrès plus réels, plus importants, plus urgents à opérer : c'était la forme des octrois, la réduction des tarifs sur l'enregistrement, sur les alcools, sur les eaux-de-vie ; une répartition plus équitable des impôts directs ; une simplification des formes de la justice ; une réduction des formalités administratives.

C'est là ce que la province souhaitait avec ardeur, avec raison, avec justice. Ses vœux ont éclaté dans l'Enquête agricole.

Y a-t-on répondu ? — Non. En est-il résulté un mécontentement réel, qui s'est traduit par des votes hostiles, pendant les dernières élections générales ? — Cela est incontestable.

Voilà donc la situation. Ce qu'on n'a pas fait, laisse sans satisfaction légitime des vœux ardents, fondés sur des souffrances réelles et sur des abus manifestes.

Ce qu'on a fait donne satisfaction à d'autres vœux, dont il serait puéril de nier la réalité, mais dont l'intensité, la généralité, l'importance, n'égalent pas celles des autres.

Nous croyons donc qu'il y avait dans l'intérêt de la France, dans l'intérêt de la dynastie, une autre politique à suivre.

Le Corps législatif avait déjà le droit d'interpellation, le droit d'amendement, la liberté absolue de discussion, la responsabilité réelle des ministres : — avec de telles forces dans ses mains, le Corps législatif avait, dans les affaires, une prépondérance immense.

Il pouvait donc attendre. Ceux qui souffrent des octrois excessifs, des tarifs écrasants, étaient les plus pressés et devaient passer les premiers.

Nous regrettons que les réformes politiques aient eu le pas sur les réformes économiques, fiscales, judiciaires et administratives.

Celles-ci auraient donné au pays du calme ; — celles-là lui donneront de l'agitation.

Dans son rapport au conseil général de la Seine-Inférieure, M. Ernest Leroy, sénateur, préfet du département, résume de la manière suivante les vœux émis par les conseils d'arrondissement et qui offrent un intérêt général :

- « Que le code rural soit promulgué le plus tôt possible ;
« Que les gardes champêtres soient embrigadés ;
« Que le livret soit obligatoire pour les ouvriers agricoles ;
« Que l'appel des jeunes soldats soit fixé au 1er novembre au lieu du 1er octobre.

Découverte de deux tombeaux Gallo-romains

Une découverte archéologique que les hommes compétents ont considérée comme très-intéressante, a été faite, cette année, dans le département du Lot.

Un propriétaire de la commune de Douelle, en travaillant un champ situé sur les bords du Lot, en face du village de Lorguel, a trouvé, recouverts par une mince couche de terre, deux magnifiques tombeaux gallo-romains en grès jaune, d'une forme rare et curieuse. Ces tombeaux, d'un travail simple et sans ornements, affectent la disposition en colonnes et sont couronnés par un amortissement conique, ils mesurent en hauteur soixante-quinze centimètres et ont un diamètre de quarante centimètres. Ils se composent de deux parties, le socle et le couvercle, se réunissant à l'aide d'un recouvrement à rainure.

Dans l'intérieur est pratiquée une cavité où se trouvent placées deux belles urnes cinéraires en verre blanc irisé et dépourvues d'ornementations, qui se font remarquer par leurs formes pures et gracieuses. L'une de ces urnes, ressemblant à un grand flacon à cou rond, est munie de deux superbes anses cannelées ; l'autre, dépourvue d'anses, mais à couvercle à filets, se rapproche de la forme sphérique. Leur capacité est de près de trois litres. Elles sont à moitié remplies de cendres, et de fragments d'ossements calcinés provenant de la crémation de corps humains.

L'urne à anse renferme une de ces fioles en verre bleu appelées lacrymatoires, à culot rond, et à goulot allongé qui, chose remarquable, est encore pleine d'un parfum ayant conservé, à travers tant de siècles, son état pâteux et onctueux avec toutes ses qualités odorantes.

La présence de ce parfum, dont l'analyse fera reconnaître l'essence, est de nature à jeter une grande lumière sur la destination si controversée de ces fioles que quelques savants considèrent comme ayant servi à recueillir les larmes versées par les parents et les amis du mort, et que d'autres regardent, avec raison, comme destinées à contenir des parfums.

C'est la première fois, croyons-nous, qu'on ait signalé l'existence de parfums recueillis dans un tel état de conservation qu'on puisse encore en reconnaître la nature d'une manière certaine. Jusqu'à présent, on n'avait fait que remarquer au fond de ces fioles une espèce de résidu semblable à la lie d'un liquide ou d'une pâte desséchée.

Il serait difficile de préciser l'époque à laquelle remontent les monuments funéraires de Douelle ; mais on peut, sans crainte de se tromper, en attribuer l'origine aux deux premiers siècles de notre ère et, très-vraisemblablement, au deuxième siècle. Les médailles trouvées dans les urnes funéraires de ce genre, sur divers points de la France, appartiennent toutes à cette époque. On sait du reste que, généralement dès le troisième siècle, on enterra les morts sans les brûler et que ce mode d'inhumation prévalut dans la Gaule.

La présence et l'isolement de ces deux tombeaux, dans le lieu où on les a trouvés, peut s'expliquer par l'existence, non loin de là, de vestiges d'une importante villa ou maison de campagne ayant appartenu, peut-être, à ces puissants personnages dont l'heureux usage de la crémation a permis à leurs restes mortels d'arriver jusqu'à nous. Ces monuments attestent suffisamment qu'ils ont été élevés à des personnes de distinction et ayant occupé un rang élevé dans la société de l'époque, car les tombeaux et les urnes en verre du genre de ceux-ci, n'étaient employés que pour la sépulture des riches.

L'usage de l'incinération parait avoir été peu répandu chez les Cadurques, s'il faut en juger par les rares urnes cinéraires qu'on y a découvertes. Le savant auteur de la Statistique du Lot raconte que des urnes en verre, des fioles à parfum ont été recueillies dans diverses localités du département, mais il nous apprend que ces objets sont tombés entre des mains qui n'ont pas su apprécier ce que deux mille ans avaient respecté.

Les tombeaux de Douelle, retrouvés dans un parfait état de conservation, ont paru dignes de figurer dans une collection publique ; nous les avons acquis avec des fonds provenant de la cassette de l'Empereur, et déposés au musée Gallo-Romain de Saint-Germain, où ils sont l'objet de la curiosité des amateurs qui visitent ce musée.

jeune homme. — Le jeune homme ! oh ! c'est de mon fils qu'il s'agit !... n'est-ce pas Raoul ? s'écria Marie Touchet ; n'est-ce pas, c'est de notre enfant ! — Oh ! mon Dieu, fit-elle, la sorcière du faubourg Saint-Marcel ne m'avait donc pas menti ! Il existe ! — J'ai dit : peut-être... — Non ; le doute n'existe pas !... mon cœur affirme que vous avez dit vrai ! Je veux le voir ! où est-il ? où est mon enfant ?

ILLUSTRATION.

Sommaire du 28 août 1869. Texte : Le maréchal Niel. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Evénements d'Espagne ; correspondance. — Le Câble transatlantique français ; pose de la ligne reliant l'île de Saint-Pierre au continent américain. — Voyages excentriques : Un drame au fond de l'Océan, par M. Richard Cortambert. — Inauguration de la statue de Masséna, à Nice. — Correspondance de Roumanie : le camp de Furceni. — Histoires vraies V, par M. Xavier Eyma. — Découverte de quarante-deux nouveaux tableaux de Goya (fin). — L'isthme de Suez ; itinéraire pittoresque (suite). — Revue des affaires financières. — La Grenouillère.

Gravures : Funérailles du maréchal Niel : Sortie de l'hôtel du ministère de la guerre ; — Passage du cortège sur l'esplanade des invalides. — Madrid : Prisonniers carlistes repris par le peuple au passage de la chaîne sur la place du marché aux poulets. — Bucharest : Le prince Charles de Roumanie pose les fondements d'une chapelle, au camp de Furceni. — Uniformes militaires roumains. — Le Canal de Suez à Bougival. — Rébus.

Le but que nous nous sommes proposé en publiant cette note, a été d'appeler l'attention des hommes intelligents sur les découvertes de cette nature qui pourraient être faites et d'éviter ainsi de laisser tomber dans l'oubli des pages ignorées de l'histoire de nos pères. CASTAGNE.

Nous accueillons l'article suivant sans en prendre la responsabilité. L'énonciation d'un fait erroné nous semble incompatible avec la bonne foi et la prudence de M. le grand vicaire. Si M. Blaviel parle d'institutions laïques dirigées par des prêtres, c'est que probablement il lui serait facile d'en montrer des exemples, même à Figeac. L. L.

A propos d'un discours

C'est l'époque des discours de distribution de prix, et nous aimons à lire ces travaux qui ne traitent pas toujours de questions littéraires ou philosophiques et qui sont quelquefois (rarement, nous aimons à le constater), des œuvres de parti.

Ainsi, la harangue de M. Blaviel à Figeac, nous a causé une pénible impression.

D'abord, était-il à propos, dans une école de Frères, d'aller disserter sur ces réunions publiques dont le bon sens français a fait promptement justice ? Etait-il à propos d'apprendre à des enfants les faits et gestes des Brionne et des Ciria ?

Nous en doutons pour notre part. En second lieu, était-il convenable, dans une pareille solennité, dans une de ces fêtes qu'on appelle des fêtes de famille, de venir attaquer indirectement et le Collège de Figeac et l'Université dont il fait partie ?

Il est de bon ton, depuis quelque temps, dans une certaine presse, de déverser l'outrage et la calomnie sur ces hommes dévoués qui consacrent leur vie et leur talent à l'éducation de la jeunesse. Le Monde, l'Union, l'Univers, et tutti quanti sont les frères précheurs de cette nouvelle croisade, et nous ne nous attendions pas à voir un vicaire général, un prêtre éminent par sa position distingué par ses vertus et son savoir, faire chorus avec des publicistes dont on peut apprécier le style, mais dont on ne peut guère estimer le caractère.

Nous ne ferons pas à M. Blaviel, dont nous respectons le caractère, le triste honneur de le comparer aux Léopold Giraud et aux autres coryphées de la presse cléricale, pour qui malheureusement tous les moyens sont bons, et qui vont répétant avec le Basile de Beaumarchais :

Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose.

Mais il se souvient encore trop des démentis qu'il a eus avec certains professeurs de philosophie du lycée de Cahors. Peu nous importe ce que M. Blaviel peut penser de Spinoza ou de l'instinct des animaux ; ce qui nous importe, c'est cette liberté de l'enseignement tant de fois réclamée par la presse anti-universitaire et dont M. le vicaire général se fait aujourd'hui l'implacable adversaire.

Il dit en effet, dans son discours, qu'une école n'est bonne, ne doit être suivie qu'à la condition d'être inspirée et dirigée par l'autorité dépositaire de l'estimable trésor de la vérité, c'est-à-dire par le clergé.

N'est-ce pas imposer aux parents l'obligation de placer leurs fils dans les écoles ecclésiastiques ? Et que devient la liberté d'enseignement ?

Ainsi, pères de famille, vous voilà avertis ! Ne mettez plus vos enfants au lycée, au collège, dans les pensions tenues par des laïques, l'enseignement y est donné par des athées, des socialistes, des Budaille et des Peyrouton. Je me demande seulement en quel lieu M. le vicaire général a pu trouver une école tenue par un laïque et dirigée par le clergé. Ce serait un vrai phénomène. Il peut y avoir des chefs d'établissement qui se laissent inspirer ; osera-t-on dire qu'il y en a qui se laissent diriger ? Nous ne le croyons pas, nous ne faisons pas aussi facilement bon marché de la dignité humaine.

Nous pensons avec M. le vicaire général que la religion doit être la base de toute éducation, mais nous repoussons de toutes nos forces et sa théorie pédagogique et ses attaques passionnées quoique indirectes, contre l'enseignement laïque. Nous savons que l'instruction donnée dans les établissements de l'Etat et dans les pensions libres, offre au point de vue de la morale autant de garanties que l'instruction donnée dans les séminaires et nous regrettons profondément que M. le vicaire général ait voulu faire de son discours un réquisitoire contre l'Université et transformer son fauteuil de président en siège de procureur.

Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, cette Université que l'on qualifie d'impie et de matérialiste résistera à toutes les calomnies et jouira toujours de la confiance des hommes honnêtes et intelligents, parce qu'elle est autre chose qu'une corporation aux vœux

aux aspirations ambitieuses, elle est une grande et utile institution.

Des enfants qu'on lui confie elle fait des jeunes gens aux idées larges et généreuses, des hommes probes et libéraux, de véritables citoyens.

Ses élèves, avant tout, sont Français, et c'est là son grand tort aux yeux de certaines personnes.

JOSEPH DELBAU.

Distribution des prix

A L'ÉCOLE S^r-CHARLES A GRAMAT (LOT) Lettre d'un Gramatois à un de ses amis Mon cher ami,

Votre départ imprévu de Gramat vous a, je le sais, vivement contrarié en vous privant du plaisir d'assister à notre distribution de prix. Mais il n'est pas de malheur si grand qui ne puisse se réparer. Si vous n'avez pas vu, au moins vous connaîtrez par le récit que je viens vous en faire, notre solennité. Je dis solennité, le mot n'est pas exagéré vous allez le voir. La foule était immense, quand on ouvrit la grille ce fut un déluge. Nos braves gardemes, ah ! c'est un métier difficile, pouvaient à peine arrêter les flots toujours croissants des invités. En un clin d'œil, la très vaste salle de l'établissement fut complètement inondée. Pendant que la naissance et excellente fanfare de Gramat exécutait une fantaisie sur la Norma, M. Mercié et son honorable famille faisaient leur entrée dans la salle. La solennité commença. D'abord un chant à M. Mercié, puis un petit drame en vers : Pancrace ou un jeune chrétien au 3^e siècle ; ce drame fut heureusement rendu et écouté avec beaucoup d'intérêt ; Pancrace surtout attendrit l'assistance.

Après cette pièce, M. Mercié fit ressortir avec beaucoup d'éloquence les avantages de l'instruction. Puis, par un retour vraiment chrétien, il avertit ses jeunes protégés que l'instruction sans la religion est incapable de rendre l'homme véritablement heureux et libre. Sa parole fortement accentuée et solidement convaincue excita des tonnerres d'applaudissements. Tout à coup nous voilà transportés dans le céleste empire. On jouait Sin-a-li ou l'orphelin de Zikawei. Les jeunes acteurs ont enlevé tous les suffrages.

Le moment solennel est arrivé ; les couronnes sont distribuées. MM. Mercié, fils, ont bien voulu aider les chers frères dans la Distribution des prix, ils s'en sont acquittés avec la plus belle et délicate délicatesse.

Comme intermède, nous avons eu de petites chansonnettes ce sont : Les peines du petit écolier, vivant tableau des petites tribulations d'un jeune élève ; l'enfant de chœur, touchant récit d'un pauvre enfant abandonné, recueilli dans un presbytère ; les quat'sous du petit Nicole ; enfin Carcassonne, la lamentable histoire d'un sexagénaire désolé de n'avoir pas vu Carcassonne, et qui, nouveau Moïse, dit se contenter de saluer de loin ce pays tant désiré. Ces chansonnettes exécutées avec beaucoup d'intelligence et d'entrain ont excité dans l'auditoire une vive gaieté.

La séance fut terminée par la distribution des livrets sur la Caisse d'épargne. Les membres du Clergé et de la bourgeoisie voulant témoigner à M. Mercié l'intérêt qu'ils portent à son œuvre se sont joints à lui pour récompenser les élèves de l'École. Heureuse cité où les enfants ont à aimer comme bienfaiteurs ceux qu'ils doivent toujours respecter comme pasteurs et magistrats ! Voilà, cher ami, les belles choses que nous avons vues et entendues à l'École St-Charles, école due à la générosité de M. Mercié, qui a ainsi assuré pour toujours à sa ville natale le bienfait d'une éducation gratuite et solide ment chrétienne, école dirigée par les enfants du vénérable de La Salle. Ces bons maîtres s'attachent avec un zèle au dessus de tout éloge à former l'esprit et le cœur de nos jeunes compatriotes. Le succès de cette école, disons-le en passant, grandit tous les jours. M. Léopold M., et M. Henri B. viennent d'être admis le premier, comme élève géomètre, le second comme boursier au Lycée de Cahors. Cette école grandit il est vrai au milieu de la lutte, mais que peut-on contre elle les quelques méchantes calomnies qu'elle a suscitées. Il est des réputations que l'on sert en s'efforçant de les flétrir et des acclamations que l'on propage, en cherchant à les étouffer.

Adieu, mon cher ami, O. T.

Liste des Elèves le plus souvent nommés dans leur classe :

Table with 2 columns: Classe and Nom. Rows include 4me classe (Antoine Bouzou, Joseph Bru, Henri Grimal, Jacques Simonet), 3me classe (Antoine Delpech, Gabriel Haghe, Pierre Lafeuille, Antoine Delsahut, Elie Brel, Denis Bonhomme, Auguste Merpoulet, Lucien Pouget, Henri Vitrac, Henri Bessière), 2me classe (Célestin Delsahut, Julien Miallet, Paul Labrunhie, Alexis Gars, Auguste Taubé, Pierre Méric, Jean Grimal, Alphonse Taubé), 1re classe (Célestin Delsahut, Julien Miallet, Paul Labrunhie, Alexis Gars, Auguste Taubé, Pierre Méric, Jean Grimal, Alphonse Taubé).

On a distribué 22 livrets sur la Caisse d'Épargne. On a surtout remarqué 2 livrets l'un de 50 fr. l'autre de 100 fr. Ces livrets ont été décernés par le suffrage des Elèves de la 1^{re} classe à MM. Méric, Pierre, et Alphonse Taubé, pour leur bonne conduite, leur travail et leur assiduité.

On nous écrit de Catus :

Hier dimanche, a eu lieu la distribution des prix aux élèves de l'Ecole communale de Catus. Une nombreuse assistance se pressait devant le théâtre élevé en face de la maison d'Ecole, et sur lequel a été représentée fort agréablement une des plus jolies farces de Molière : Le malade imaginaire. Un jeune élève a débuté avec beaucoup d'âme et de vérité la belle Ode de Victor Hugo : Pour les pauvres.

L'instituteur, M. Chassaing a prononcé ensuite un discours fort applaudi où il traitait de la part que les familles doivent prendre à l'éducation de leurs enfants. M. l'abbé Courbès a pris ensuite la parole et dans une courte improvisation a rappelé aux jeunes élèves que la religion devait toujours tenir une large place parmi leurs études, qu'elle en était l'auxiliaire obligé, le complément nécessaire.

La distribution des prix a terminé cette fête de famille que l'habile instituteur avait parfaitement préparée.

On nous écrit de Lalbenque :

Les Frères du Sacré-Cœur, à Lalbenque, terminaient, le 26 du courant, leur année scolaire par la distribution solennelle des prix. L'affluence à cette fête du jeune âge a été plus considérable encore que les années précédentes ; et la nombreuse assistance ne se composait pas seulement des parents des enfants, des pères de famille et de la foule des curieux : magistrats, conseillers-municipaux, instituteurs laïques des diverses localités environnantes, le clergé au nombre de plus de vingt prêtres, tout le canton était là dignement représenté.

La commune de Lalbenque peut donc toujours à bon droit, se montrer fière de son école. Par la situation même de l'établissement, par les vastes proportions du corps de l'édifice et l'heureuse appropriation des diverses pièces qui le composent, par son internat aux conditions les plus à la portée de toutes les fortunes, mais, avant tout surtout, par le dévouement et les rares aptitudes des modestes religieux qui la dirigent, elle est toujours destinée à étendre aux dernières limites du canton et au-delà, le bienfait de son enseignement.

La distribution des prix a été présidée par M. l'abbé Blaviel, vicaire-général, qui a prononcé le discours d'ouverture. On a vivement applaudi cette parole toujours si sympathique aux populations qui ont gardé le dépôt de la foi et des vérités religieuses.

Les habitants de Lalbenque vivement touchés de l'intérêt que M. le vicaire-général ne cesse de témoigner à leur école, savent apprécier aussi tout l'honneur qui leur revient de sa présence au milieu d'eux, et ils croient ne pouvoir mieux lui témoigner leur reconnaissance qu'en l'assurant de leurs dispositions à soutenir leur œuvre si éminemment chrétienne, par toute sorte d'efforts et au prix de tous les sacrifices.

Nous sommes heureux, Monsieur le Directeur, de vous transmettre le discours de M. Blaviel :

Mes chers enfants,

Vous avez salué avec bonheur l'aurore de ce jour ; ce n'est pas sans émotion que vous voyez approcher le moment de la distribution des prix, et le commencement des vacances. Certes, je ne condamne pas les vacances, les désirs qu'elles font naître, l'attrait qu'elles inspirent. Cependant, mes chers enfants, prenez garde et ne confondez jamais un honnête et légitime repos avec la paresse et l'oisiveté ; n'oubliez jamais que si les vacances peuvent vous affranchir des prescriptions de la règle de l'école, elles ne vous affranchissent pas de vos devoirs envers Dieu, de vos devoirs envers vos parents. Servir Dieu, accomplir fidèlement ses commandements et ceux de l'Eglise, honorer vos parents, leur obéir avec promptitude, avec un empressement plein d'amour et de joie, ne l'oubliez pas, ce sont des devoirs dont les vacances ne vous dispenseront jamais ; que dis-je ? surtout pendant les vacances vous vous appliquerez à les remplir exactement. Vous montrerez ainsi le profit retiré de l'enseignement reçu dans cette excellente maison. Ah ! sans doute, exercez votre liberté, mais dans la pratique du bien, dans l'accomplissement du devoir, dans la lutte contre mal, le combat contre l'inclination mauvaise, l'entraînement dangereux. Travaillez à devenir des hommes, — cette chose si rare aujourd'hui — et à remplir dignement votre rôle dans la société.

Invité à présider cette solennité, je me suis empressé de répondre à cet honorable appel de votre zèle pasteur, de vos maîtres dévoués ; pouvais-je hésiter ? Ne devais-je pas m'estimer heureux de pouvoir, cette fois encore, dire hautement combien j'apprécie ce zèle, combien j'estime ce dévouement, combien je suis convaincu de l'importance, de jour en jour plus grande, d'un enseignement pleinement chrétien ; oui, je suis heureux de voir dans le chef-lieu de l'intéressant canton de Lalbenque, un foyer de si pure, de si sainte lumière, je suis heureux de rendre hommage à l'intelligence et au dévouement de la population, des magistrats et des curés de cette paroisse, qui, tous, à l'envi, ont travaillé à la fondation, à la conservation, au développement de cette belle œuvre ; et, j'en suis sûr, le nombreux clergé, assis à mes côtés partage mes sentiments, et, par sa présence à cette cérémonie, vous dit toute l'importance qu'il attache au succès de cette institution.

Mais, chers enfants, tout honneur porte sa charge avec lui. Je ne reculerais pas devant le devoir qui m'incombe ; j'essaierai de vous dire une parole utile. — Ecoutez : — Plusieurs d'entre vous vont quitter l'école ; une vie nouvelle va commencer pour eux : ils vont, et tous à votre tour, vous les suivrez un jour, ils vont prendre place et chercher à se créer une position dans la société.

Or, cette société au sein de laquelle vous êtes appelés à vivre, dont vous êtes déjà les membres, dans laquelle vous avez un rôle à remplir, il faut bien la connaître. De nombreuses, de graves erreurs, principes de conséquences désastreuses pour la société tout entière et pour chacun de ses membres en particulier, en obscurcissent aujourd'hui la notion.

C'est Dieu qui a fait la société ; en créant l'homme il l'a destiné à la société, et il a posé dans sa nature les fondements des droits dont le respect et des devoirs, dont l'accomplissement constituent l'ordre spécial. — Eh ! quoi, l'homme aurait-il pu établir ces droits, imposer ces devoirs ? — L'homme ne peut pas se lier lui-même, s'obliger lui-même : il faut une autorité supérieure, indépendante de l'homme dont l'homme dépende entièrement : cette autorité souveraine, c'est l'autorité de Dieu créateur de l'homme, des lois de son maître suprême.

Comment Dieu a-t-il organisé la société ? ... On parle partout d'égalité, et, sous ce prétexte, on attaque tout ce qui est. Eh bien ! depuis l'origine des choses, l'inégalité a régné partout où il y a eu société, et il en sera ainsi jusqu'à la fin. — Du reste, l'inégalité est partout dans la nature. — Partout vous voyez la faiblesse à côté de la force, la petitesse à côté de la grandeur. — Les plantes sont-elles égales ? Les animaux sont-ils égaux ? Les minéraux eux-mêmes ont-ils l'égalité ? Et les hommes, a-t-on jamais vu parmi eux, égalité de force, égalité d'intelligence, égalité de courage ? A-t-on vu quelque part égalité de puissance, égalité de jouissances, égalité de richesses, et si on a semblé réaliser cette égalité dans quelques républiques de l'antiquité, à quelle condition ? ... Vous ne le savez pas, vous ne le devineriez pas : — Une multitude d'esclaves, traités comme de vils animaux, dépendaient leur temps, leurs sueurs, leur vie pour le service de ces quelques citoyens, égaux plus encore en apparence qu'en réalité.

Au fond, cette inégalité, aussi ancienne que le monde et destinée à durer autant que lui, cette inégalité est-elle un mal ? Non, elle n'est pas le résultat du caprice ou du hasard, elle est l'œuvre d'un Dieu puissant et bon. Ce Dieu plein de sagesse, a voulu que toutes les vertus eussent leur exercice, que tous les mérites fussent produits ; il a voulu que les diverses facultés de l'homme, le chef-d'œuvre de ses mains, pussent se développer toutes au profit de tous, il a voulu, par des besoins mutuels, par de mutuelles nécessités, lier étroitement les hommes entr'eux, et faire de la société une famille, où le fort soutient le faible, où le grand fait la providence du petit, où tous, chacun selon sa mesure et dans sa position, contribuent au bien de tous, et devinent les multiplicateurs, au profit commun, de ces biens si libéralement livrés à l'activité de l'homme. Il en fut toujours ainsi partout où son enseignement fut compris, où sa volonté fut obéie, et dans la mesure de cette obéissance. Que j'aime à voir St-Louis, ce noble roi d'un si noble pays, servant les pauvres, ses frères bien aimés, de ses mains royales, et consumant sa vie tout entière à travailler pour la gloire de Dieu et le bien des peuples confiés à sa sollicitude ! et combien de princes et de rois chrétiens, dans ces temps trop mal connus, donèrent ce spectacle de la force au service de la faiblesse, de la grandeur s'abaissant jusqu'aux plus petits pour les relever jusqu'à elle ! Les effets de cette harmonie chrétienne furent admirables. Laissez-moi vous citer quelques faits. — En Angleterre, dans cette Angleterre où depuis l'invasion du protestantisme, le paupérisme a fait de si rapides progrès, on, malgré un impôt énorme, prélevé dans ce but, on ne peut pas empêcher tant de milliers de créatures humaines de gémir au sein d'une misère dont rien ne peut leur donner une idée ; dans cette Angleterre, où tant d'infortunés périssent de froid, de faim et de misère en face tant de richesse et d'opulence, eh bien ! dans cette même Angleterre, avant l'invasion du protestantisme, avant que l'Eglise catholique eût été dépouillée de ses biens, une femme gagnait un denier par jour pour fanerouscarler le blé ; un conducteur de tombereau gagnait 3 et demi ; un moissonneur 4, tandis qu'une paire de souliers ne coûtait que 4 deniers ; un mouton gras, tondue, 4 ; une oie grasse, 2 et demi. Aussi, les viandes de bœuf, de porc, de mouton et de veau étaient la nourriture des classes les plus pauvres. En ces temps, il est vrai, on ne parlait pas d'égalité, mais on croyait à l'évangile, à l'évangile dans lequel le Sauveur nous dit que nous aurons toujours des pauvres parmi nous, mais dans lequel il nous dit aussi ce qu'on fait aux pauvres, aux petits, qu'il tient pour fait à lui-même.

Supposez, au contraire, pour un instant, la réalisation de cette égalité, tant vantée de nos jours. Avez-vous l'égalité dans l'opulence, dans le repos, dans les honneurs ? — Si vous avez une certaine égalité, ce sera l'égalité dans les privations, l'ignorance, la misère : Vous aurez l'anarchie, le désordre et la mort. Et où seront ceux qui dirigeront, qui gouverneront, qui enseigneront, qui étudieront et déroberont aux sciences et aux arts leurs utiles secrets, lorsque chacun sera courbé sur son insignifiante parcelle et l'arrosera vainement de ses infécondes sueurs ? — Et encore une fois, cette égalité pourrait-elle subsister 24 heures, en présence de tant d'autres inégalités que nulle puissance humaine ne supprimerait jamais ? ...

Soyez-en bien persuadés, les menteurs qui prêchent cette fantastique égalité, et que le peuple de plus d'une ville écoute et applaudit, ne croient pas un mot de ce qu'ils disent ; ils savent bien qu'ils proclament une impossibilité et promettent une contradiction. Ils veulent l'égalité moins que nous, ils veulent employer la main du peuple, leur dupe et leur victime, pour renverser ce qui a quelque grandeur : ils sont prêts à se hisser sur les ruines qu'ils auront fait amonceler. Laissez venir une pluie de distinctions, de titres, de riches fonctions, ils sauront bien se dévouer, ils sauront bien braver l'orage, ils ne craindront pas les quelques meurtrissures de cette grêle : avec une admirable promptitude, ils sauront se résigner à passer

des derniers rangs aux premiers ; ils s'acclimateront si bien sur les hauteurs qu'ils ne sauront plus en descendre, et ils trouveront, dans leur dévouement, toute la force nécessaire pour tout comprimer rigoureusement autour d'eux.

Nous ne devons donc pas poursuivre une égalité chimérique ; nous devons désirer, nous devons chercher l'harmonie, l'accord avec tout ce qui nous entoure, ce qui est au-dessus, ce qui est au-dessous de nous. Dans un corps tous les membres ont-ils la même importance, la même dignité ? Si la main fatiguée d'obéir et de travailler, prétendait prendre la place de la tête, depuis si longtemps en possession du commandement savez-vous ce qui arriverait ? ... Vous avez lu la fable, vous savez comme on se trouva bien, un jour, d'avoir voulu mettre, monsieur l'estomac, au niveau de la main et du pied. Ne nous lassons pas de le répéter, — non pas l'égalité mais l'harmonie, — l'accord — pour cela que faut-il ? Que chacun soit content de sa place, que chacun se tienne calme et soumis dans son rang, et que chacun remplisse de son mieux la fonction qui lui est confiée, plus soucieux d'accomplir des devoirs réels que de revendiquer des droits imaginaires.

Pour ceci que faut-il ? — La pensée qu'un Dieu juste et bon préside au gouvernement des choses de ce monde ; la pensée que l'homme n'est pas fait seulement pour le bonheur d'ici-bas ; la pensée qu'un devoir bien accompli ne restera jamais sans récompense ; la pensée, que dans une patrie meilleure, les inégalités d'ici-bas trouveront de larges, d'abondantes compensations.

Toutefois, comprenez-le bien, mes chers enfants, je ne prétends pas condamner les efforts légitimes, réglés, faits en vue d'améliorer sa position, d'élever son rang — non certes — et où vit-on jamais partir de plus bas et arriver plus haut que dans l'Eglise elle-même ?

Mais ce que nous devons condamner, ce que nous devons réprouver, c'est l'erreur, ou plutôt le mensonge de ceux qui viennent nous dire que les inégalités sont un mal, une injustice, un désordre ; c'est le crime de ceux qui prétendent sortir de leur place et de leur rang par tous les moyens, et ne craignent pas de porter la main sur tout ce qui leur semble un obstacle.

Il est vrai, y a-t-il bien des ignorances, bien des ténèbres dans ce monde qui se prétend si savant, si éclairé : on veut se passer de celui qui est venu éclairer et sauver le monde, de celui qui en est la lumière et la vie. Ces grands philosophes, ces habiles politiques ont des yeux et ils ne voient pas ; des oreilles et ils n'entendent pas ; des mains et ils ne palpent pas ils ne comprennent pas ce que l'Evangile a fait dans le monde, et ils croient pouvoir se passer de lui ; que dis-je ? ils croient pouvoir faire mieux que lui, et, de progrès en progrès, ils nous ramènent à une situation dont les questions redoutables et les crises terribles nous rappellent trop bien l'état du monde avant qu'il eût brillé sur lui le soleil des esprits et des cœurs.

Peu à peu ils parviennent à détruire dans les esprits et dans les cœurs l'influence de l'enseignement chrétien, ils désintéressent l'homme du ciel, ils lui apprennent à concentrer toutes ses espérances et tous ses desirs sur la terre ; et puis ils s'étonnent que, privées de l'espérance des consolations de là-haut et frappées ici-bas du spectacle de ces immenses et trop rapides fortunes, de ce luxe sans mesure et sans frein, de cette licence si pleine de scandale et de provocation, ils s'étonnent que les masses ne comprennent plus des inégalités dont elles ne voient plus la justice et la raison ; ils s'étonnent qu'elles s'irritent, s'échauffent et se demandent si leur tour ne viendra pas enfin ; si elles ne pourront pas, enfin, user à leur profit, de cette force qu'elles sentent avoir, et que tout au tour et au-dessus d'elles, leur apprend à considérer comme la loi suprême, le seul droit respectable.

Pour vous, chers jeunes gens, vous n'oubliez pas les leçons reçues dans cette maison : éclairés par ces vives lumières d'un enseignement éminemment chrétien, d'un enseignement soutenu par de si puissants exemples, vous ne vous laissez pas aller aux séductions et aux entraînements de notre époque. Vous ne consommez pas vos forces à la poursuite de rêves dangereux et malsains ; vous ne livrez pas vos cœurs à des haines injustes, à des colères coupables. Calmes et tranquilles, comptant sur la sagesse et la bonté du Dieu qui ne laisse pas sans pâture le petit de l'oiseau, vous vous abandonnez doucement à sa conduite ; vous accepterez avec amour les dispositions de sa Providence. Vaillants et forts, vous vous appliquerez au travail de votre état ; sages et réglés vous ferez du profit d'aujourd'hui la garantie et le moyen du profit plus considérable de demain. Peu à peu, sans secousse et surtout sans désordre, vous vous élèverez, mais vous serez toujours à votre place parce que vous serez toujours où Dieu vous voudra, et par les moyens qu'il approuve et qu'il bénit.

Vous serez respectueux envers ceux qui restent au-dessus ; condescendants et bons envers ceux qui demeurent au-dessous : votre progrès, votre élévation ne sera ni une menace pour les uns, ni une oppression pour les autres ; elle sera le fruit d'efforts constants, courageux, mais toujours dans la règle : elle sera un profit, une joie pour tous — et parce que vous aurez toujours regardé où il faut, parce que vous aurez toujours marché où il faut, les succès d'ici-bas ne vous empêcheront pas de pouvoir compter sur les récompenses de là-haut. ils en deviendront le titre et le motif.

A l'heure où nous mettons sous presse, la distribution des récompenses aux instituteurs, directeurs de cours d'adultes et à leurs meilleurs élèves, a lieu dans le réfectoire du Lycée de Cahors. Nous rendrons compte samedi de cette solennité scolaire.

Il paraît certain que l'administration va interdire, à Paris et dans les départements, toutes exhibitions d'animaux féroces.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 21 au 28 août Naissances. Moncouitier, (Etienne-François-Emile), rue

du Portail au Vent. — Bouissières (Jean), Boulevard Sud. — Lafragette, Place Barthélemy, à la Citadelle.

Décès.

Enfant du sexe masculin, né-mort des époux Lariet et Boy. — Lapergue, (Emilie), modiste, 35 ans, épouse Lamartine, née à Cahors, rue du Château. — Jougla (Jean), cultivateur, 83 ans, né à Cahors, rue Donzelle. — Simet (Marthe), sans profession, 56 ans, épouse Miquel, née à Seplfonds (Tarn-et-Garonne), rue Tapis-Vert. — Nuejoul (Jeanne), modiste, 20 ans, célibataire, née à Cahors, rue du Château.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 22 août 1869.

13 versements dont 3 nouveaux 2,898 » 11 remboursements dont 5 pour solde 3,262 45 Pour la chronique locale : A Layrou.

Obligations Mexicaines

AVIS IMPORTANT

Avant de remettre au Trésor les reconnaissances de Dépôt, qui donnent droit soit à la totalité soit à un solde de l'indemnité accordé aux Obligations Mexicaines par le Gouvernement Français, conformément à la loi du 2 août 1868,

Le comité, qui a été désigné par les porteurs d'Obligations Mexicaines, dans leur réunion du 7 mars dernier, a jugé utile aux intérêts des porteurs de ces titres, de faire constater le fait de leur possession individuelle par la délivrance d'un certificat de propriété.

En conséquence : Les porteurs de reconnaissances de dépôt délivrées aux porteurs de titres, Obligations et coupons libérés (Modèle J.).

Les porteurs de reconnaissances de dépôt délivrées aux porteurs de bulletins spéciaux donnant droit à la répartition complémentaire (Modèle A. S.).

Sont invités à présenter lesdits récépissés au Comptoir d'Escompte de Paris, à partir du mardi 31 août, de 10 heures du matin à 3 heures du soir.

Il leur sera délivré gratuitement par le comité des porteurs d'Obligations, un certificat provisoire au porteur constatant qu'ils ont été propriétaires d'un nombre d'Obligations Mexicaines, correspondant aux titres présentés lesquels leur seront immédiatement restitués.

SOCIÉTÉ

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS

ÉMISSION

De 16,000 Actions de capital

ET ÉVENTUELLEMENT

De 88,000 obligations

de la

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER

DU NORD-EST FRANÇAIS

AVEC GARANTIE DE 5 O/O

par l'Etat et les départements traversés

Acte passé devant M^r DEMADRE, notaire à Paris

Conseil d'administration

PRÉSIDENT

Comte Anstole DE MELUN, chevalier de l'ordre de Léopold, ancien député. — Lille, 95, rue Royale.

VICE-PRÉSIDENT

Vulfran MOLLET, manufacturier, président de la chambre de commerce d'Amiens.

MM.

Martial-Anatole GRAPEZ, maître de forges, maire et conseiller général à Bavay (Nord). CUHEVAL-CLARIGNY (Athanasie), O, rédacteur en chef de la Presse, propriétaire à Boulogne-sur-Mer. — Paris, 74, rue Tailbout.

DE COUSSEMACKER (Florimond), propriétaire à Paris, rue de Luxembourg, 49.

Comte d'HEPPEL (Octave), membre du conseil général du Nord. Baron Alexis DE LA GRANGE, propriétaire au château de la Motte-au-Bois, près d'Hazebrouck (Nord).

Marc DE LA GUERONNIÈRE, membre du conseil général de la Haute-Vienne, ancien sous-préfet.

Alexandre DELAHERGHE, membre du conseil municipal, membre de la chambre consultative des arts et manufactures, à Beauvais.

Comte Eugène DE MEURS, propriétaire. — Bruxelles, 14, boulevard du Régent.

Vicomte Louis HENNEQUIN DE VILLERMONT, propriétaire à Chiery, près de Château-Tierry.

Auguste DUMON, G O, ancien ministre des travaux publics de Belgique, grand-croix de l'ordre du Sauveur, etc., etc., président de la Société générale d'exploitation de chemins de fer.

Alfred EYCKHOLT, gérant directeur du Comptoir général. — Bruxelles, 39, rue des Petits-Carmes.

Félix GENDEBIEN, inspecteur général honoraire des chemins de fer de l'Etat belge, admi-

nistrateur de la Banque de Belgique, officier de l'ordre de Léopold, etc., etc.

Conrad GONNET, propriétaire, ancien notaire à Péronne.

Ernest MASUREL, manufacturier, membre du conseil municipal de Tourcoing.

Jean-Baptiste-François MAZELINE, O, constructeur, adjoint au maire du Havre.

Julien MOREL DE TANGRY, propriétaire à Bruxelles, boulevard Waterloo, 47.

Simon PHILIPPART, président de la Société des chemins de fer des bassins houillers du Hainaut (Belgique).

Charles-Théodore-Edouard PRÉVOST, manufacturier, membre du conseil général de la Somme, maire d'Albert.

Victor TERCELIN-MONJOT, banquier, membre de la chambre de commerce de Mons, ancien vice consul de France, chevalier de l'ordre de Léopold.

Gustave WATTINNE, négociant, membre de la chambre consultative à Roubaix.

Louis-Joseph WALLERAND, manufacturier, président de la chambre consultative des arts et manufactures à Cambrai.

Joseph-Emmanuel ZAMAN, sénateur, chevalier de l'ordre de Léopold, rue des Arts, 15, à Bruxelles.

COMMISSAIRES

Ferdinand VANDEVIN, administrateur de la Banque de Belgique, chevalier de l'ordre Léopold, à Bruxelles.

Charles FLEURY, notaire et conseiller municipal à Beauvais.

Charles SYDENHAM, manufacturier, membre du conseil municipal de Doullens.

DIRECTEUR

M. Prosper TOURNEUX, O, inspecteur général des chemins de fer français.

EXPOSÉ

Concession. — Le réseau des chemins de fer du Nord-Est, concédé par la loi du 22 mai 1869, se compose de diverses lignes situées dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne, ayant une longueur de 302 kilomètres.

Construction et exploitation.

Ces lignes devront être établies provisoirement à une seule voie, mais les terrains seront acquis et les travaux d'art exécutés pour deux voies.

Aux termes de la loi du 22 mai 1869 les dépenses de la construction ne peuvent être portées en compte pour une somme supérieure à 150,000 francs par kilomètre, et les frais d'exploitation pour plus de 8,000 francs par kilomètre, tant que la recette brute ne dépassera pas 15,500 francs.

La Compagnie s'est assurée par des traités la garantie que ces limites ne seront pas dépassées. Ainsi la Société anonyme des chemins de fer des bassins houillers du Hainaut (capital : 30 millions) prend à forfait tous les risques de la construction, et dans le prix de revient est comprise la fourniture du matériel d'exploitation ainsi que les intérêts à servir de capital actions et obligations pendant la construction. Une autre Société, la Société générale d'exploitation de chemins de fer, dont le siège est à Bruxelles, s'est engagée à faire l'exploitation à ses risques et périls dans les conditions mêmes de l'acte de concession. Cette Société offre pour garanties une exploitation actuelle de 850 kilomètres et un capital de 35 millions.

Garanties, revenus. — Les dépenses d'établissement et d'exploitation étant ainsi limitées, il suffirait d'une recette brute de 15,500 fr. par kilomètre pour assurer la rémunération à 5 O/O du capital employé. Mais aux termes de la loi du 22 mai 1869, dans le cas où les produits de l'exploitation n'atteindraient pas ce chiffre, l'Etat et les départements intéressés garantissent pendant cinquante ans à la Compagnie, et par moitié, l'intérêt total à 5 O/O des sommes engagées, amortissement compris.

Capital social. — Le capital est représenté par 21,000 actions divisées en deux titres : une action de dividende restant en la possession des fondateurs qui les ont souscrites ; et une action de capital rapportant 20 fr. et remboursable à 500 fr.

16,000 de ces dernières actions sont mises à la disposition du public au prix de 390 francs.

Par autorisation du conseil d'administration de la Compagnie du Nord-Est. L'administrateur délégué, Vicomte L. DE VILLERMONT.

CONDITIONS DE L'ÉMISSION

FAITE PAR LA SOCIÉTÉ DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS :

16,000 actions de capital de la Compagnie des chemins de fer du Nord-Est sont remises à la disposition du public au prix de 390 francs.

Elles rapportent 20 fr. par an, payables par semestre, les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet. Ce revenu est compris dans la garantie de 7,500 fr. par kilomètre de l'Etat et des départements.

Elles sont remboursables à 500 francs, par tirages annuels.

ON VERSE :

En souscrivant. 50 fr. ci 50 » Au 1^{er} octobre. 40 après répartition 40 » Au 1^{er} novembre. 50 50 » Au 1^{er} décembre. 50 50 » Au 1^{er} janvier... 50 moins les intérêts à 5 O/O 48 » Au 1^{er} avril.... 75 75 » Au 1^{er} juillet.... 75 moins les intérêts à 5 O/O 68 05

Total.... 390 fr. Net à verser. 318 05

Les souscripteurs auront la faculté de se libérer par anticipation, il leur sera tenu compte de l'intérêt à 5 O/O sur les sommes versées. Les intérêts sur les versements en retard seront de 6 O/O.

En outre, pour assurer dès aujourd'hui aux souscripteurs d'actions un droit de préférence

sur les obligations que la Compagnie sera ultérieurement autorisée à émettre, il sera, sur leur demande faite en souscrivant, réservé quatre obligations par chaque action attribuée.

Ces obligations seront émises au prix de 300 francs. Elles rapporteront 15 francs, payables par semestre, les 1^{er} avril et 1^{er} octobre, et seront remboursables à 500 francs par tirages annuels en 99 ans.

On verse en souscrivant 25 francs par obligation demandée, lesquels seront productifs d'intérêts à 5 0/0 et resteront en dépôt dans les caisses de la Société de Dépôts et de Comptes courants jusqu'à l'émission définitive. Les autres versements seront indiqués ultérieurement après l'autorisation du gouvernement; mais, en aucun cas, les appels de fonds ne pourront être faits à une intervalle de moins de trois mois, ni être supérieurs à cinquante francs.

Les souscripteurs d'actions qui voudront profiter du droit de préférence qui leur est offert auront donc à verser en souscrivant :

Pour une action de capital..... 50 fr.
 Pour quatre obligations auxquelles l'action donne droit..... 100
 Ensemble..... 150 fr.

RÉSUMÉ

Quatre obligations sont acquises de droit à une action de capital attribuée à la répartition, soit sur 16,000 actions 64,000 obligations.

Les obligations en excédant du droit réservé aux actions seront réparties proportionnellement entre les autres demandes.

L'action à 490 francs rapportent 5. 13 0/0, indépendamment d'une prime de 110 francs lors du remboursement.

L'obligation est émise en moyenne à 36 fr. au-dessous du cours des autres obligations des Chemins français garanties.

MOYENNE DE LA COTE, AU 24 AOÛT, DES OBLIGATIONS GARANTIES PAR L'ÉTAT

Est.....	335 50) dont la moyenne est de 336 70
Ardennes.....	333 »	
Lyon.....	341 ») est de 336 70
Lyon-Méditerranée.....	341 »	
Midi.....	330 37 1/2	
Orléans.....	337 12 1/2	
Ouest.....	331 75	
Nord.....	343 37 1/2	

Les versements peuvent être faits en titres au

porteur d'obligations des chemins de fer français indiqués ci-dessus, et le produit en sera donné par une vente à la Bourse, au cours moyen, sans autre droit que celui de l'agent de change.

Les envois de titres à vendre doivent avoir lieu par lettre chargée.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE
Les MERCREDI 8, JEUDI 9 et VENDREDI 10 septembre
 à la
SOCIÉTÉ
DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS
 A SON SIÈGE SOCIAL DÉFINITIF
2, place de l'Opéra, 2.

On peut également souscrire en adressant à la Société de Dépôts et de Comptes courants le récépissé du versement effectué à son crédit, dans

les succursales de la Banque de France, ou chez les banquiers des départements et de l'étranger ses correspondants.

Les souscriptions sont également reçues chez **MM. E. DUBOIS et C^e Comptoir de la Semaine financière**, 83, rue Richelieu.

Annonces Judiciaires.
 Arrondissement de Figeac
ÉTUDE
 de M^e **MARIUS-BÉTILLE**, avoué licencié près le Tribunal civil de Figeac (Lot).
EXTRAIT DE DEMANDE
 DE
Séparation de Biens
 Par exploit de Carrayron, huissier à Livernon, en date du trente août courant, enregistré, la dame

Sophie Latapie, sans profession, épouse du sieur Charles-Léon Amoureux, propriétaire, tous les deux demeurant et domiciliés à Assier, a formé devant le tribunal civil de Figeac, une demande en séparation de biens contre son dit mari et a constitué pour son avoué, sur cette demande, M^e Marius Bétille, avoué près ledit tribunal, demeurant audit Figeac, rue du Pin.

Pour extrait certifié :
 Par M^e Marius Bétille, avoué de ladite Latapie.
 A Figeac, le trente-une août mil huit cent soixante-neuf.
BÉTILLE, avoué

ARRONDISSEMENT DE GOURDON
 Etude de M^e **MATURIÉ**, avoué à Gourdon.
 D'un jugement rendu par le tribunal de Gourdon il résulte que Marie Chaud et Jean Géraud ont été séparés, quant aux biens.
 (Extrait du *Gourdonnais* du 26 août.)
 Pour tous les extraits et articles non signés : A. Laytou

A VENDRE une MAISON, rue de la Mairie, 6. — Vaste local, solidité éprouvée
S'adresser à M. LAYTOU, imprimeur, qui en est le propriétaire.

SERVICES A VOLONTÉ

FERRAN et C^{ie}, Café de la Promenade

Le Sieur FERRAN et C^{ie}, préviennent le Public, qu'à partir du 10 Juillet, ils tiendront à sa disposition, un Service de voitures complet : Calèches, Omnibus, Phaëtons, Breaks, etc, etc.
 Élégance et confort. — Prix modérés.

ÉTUDE
 De M^e **AGAR**, notaire à Cahors.
VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
 FIXÉE AU 2 SEPTEMBRE 1869.

Le public est prévenu que le 2 septembre 1869, à 9 heures du matin, à l'angle des rues du magasin des Tabacs et Valentré, en l'Établissement de Carrosserie du défunt **Paul Breil**, il sera procédé par M^e **AGAR**, notaire à Cahors, à la vente aux enchères publiques des Outils, Marchandises, matières premières, composant le fond de Carrosserie, Sellerie et Peinture que défunt Paul Breil, exploitait à Cahors.

- IL SERA VENDU :
- Enclumes,
 - Soufflets,
 - Marteaux divers,
 - Cuir, Peaux, Toiles, Fers, Aciers,
 - Voitures neuves,
 - Voitures presque terminées,
 - Voitures vieilles,
 - Roues, Ressorts, Essieux,
 - Tablettes, Vitrages.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ
 Le Sieur **RAYMOND** tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison **CAVIOLE**, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

DE CAHORS A ASSIER.
 Départ de Cahors : 11 h. du soir.
 Départ d'Assier : 4 h. après-midi;
 Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur **Raymond** fait également le service des **Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés.**
 Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

A LOUER
 Pour entrer en jouissance de suite une maison située quai Béquey. S'adresser pour visiter et traiter à M. Trubert qui l'habite, ou à M. Monson, filateur.
 Cette maison est la propriété de M. Alazard.

Inventé par **L. LEGRAND**, parfumeur FOURNISSEUR DES ROIS DE FRANCE, DE RUSSIE ET D'ITALIE.
 PARIS, 207, rue Saint-Honoré, PARIS.

SAVON-ORIZA

Produisant une mousse fine et abondante avec toutes les eaux. Le meilleur et le plus doux de tous les Savons de Toilette (selon le Dr O. REVEL), indispensable pour conserver à la peau sa souplesse et son velouté.

CRÈME-ORIZA et **ORIZA-POWDER**
 Pour blanchir, adoucir et rafraîchir la peau.

ORIZA-LACTÉ
 Contre les taches de rousseur et les rides.

L'ORIZALINE-VÉGÉTALE du Docteur **JAMES SMITHSON**, teinture instantanée pour ramener aux cheveux leur couleur primitive en toutes nuances. Se vend chez les principaux coiffeurs et parf de la France et de l'étranger.

La propriété gérant : LAYTOU.

INSTITUTION MUSSET
 (30^e ANNÉE)
 A TOULOUSE, RUE DEVILLE, n^{os} 7 et 9
 Sous la Direction de **M. Charles MUSSET**, DOCTEUR ÈS-SCIENCES.

1^{er} Septembre. — Ouvertures des cours préparatoires aux *Baccalauréats* ès-lettres et ès-sciences, pour la session de *Novembre*.
15 Octobre. — Ouverture des Cours de fin d'année pour le *Baccalauréat* et les *Ecoles du gouvernement*.
Résultats de l'année. — Sur 43 élèves présentés aux divers Examens, l'Institution a obtenu 34 admissions, dont 13 sur 19 à la Session d'août.

SPECIALITÉ DE COFFRES-FORTS
VENTE A CRÉDIT

Les Coffres-forts sont très-élégants comme meubles, solides, incrochetables et véritablement incombustibles.

Ils sont munis de serrures de sûreté avec combinaison à 4 boutons; les 1 comptant 20 fr., 6 paiements trimestriels de 30 fr. 200 fr.
 2 id. 30 fr., 7 id. id. 30 fr. 240
 3 id. 40 fr., 7 id. id. 40 fr. 320
 4 id. 40 fr., 7 id. id. 50 fr. 390

Tout achat au comptant donne droit à une réduction de 5 %.

Pour souscrire s'adresser à M. A. Laytou, directeur du *Journal du Lot*, rue de la Mairie, qui est en mesure de montrer un spécimen du coffre n^o 2. Les lettres non-affranchies ne seront pas reçues.

MAGASIN DE CHAUSSURE
SELVES, FILS
 BOULEVARD SUD

A l'honneur de prévenir le Public qu'il vient d'établir, sur le Boulevard Sud, à côté du Café Ferran, un Magasin de Chaussure pratique en tout genre pour homme, femme et enfant.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, seront satisfaites de la bonne qualité de sa marchandise et de la modicité de ses prix.

MANUFACTURE DE CIERGES, CHANDELLES & BOUGIES
 Cires jaunes et blanches
 Blanchisserie des Cires et Fonderie des Suifs

CIERGES pour **BOUGIES**
EMILE VARGUES
 4^{te} COMMUNION rue du Roc, LES EGLISES
A GOURDON
 Avis à MM. les Curés.

Les débris de cierges sont pris en échange à des prix avantageux. — Prix modérés. — **FABRICATION SUPERIEURE**

A VENDRE
 Une **MAISON**, sise rue Fénélon. — Grands Appartements, — Cour et Jardin, — Deux grands Chaix au rez-de-chaussée.
 S'adresser à M. Agar, notaire à Cahors.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE
 GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.
 Dépôt dans toutes les pharmacies.
 Cahors chez M. M. Vinet, pharmacien

A VENDRE
 D'occasion : un Tilbury et Harnais. — Harnais neufs, fins et ordinaires; articles de Carrosserie.
 L'on se charge de tout ce qui concerne la partie des voitures neuves et garnitures, etc.
 S'adresser à M. Emile Escudé, carrossier, galerie Fontenille, à Cahors.

Avis aux M^{ds} des Vins
 Il y a des vins à vendre à Cournou, près Luzech (Lot).

TABLEAU DES DISTANCES
 De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX : 1 FRANC.
 Chez M. Laytou, rue de la Mairie, à Cahors.

POSTE AUX CHEVAUX
ANDRAL, Voiturier, à l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, *Poste aux chevaux, Gallerie Audoury*, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés.
 Toutes ses voitures sont remises à neuf.

A VENDRE
Une Jolie Propriété
SISE A SIMÈLE, PRÈS CAHORS
 Environ 7 hectares.
 S'adresser, à M. Delbru, propriétaire à Bégous, ou à M^e Lescale, notaire à Cahors.

A Vendre
 Un Jardin, avec Maison, Vivier, Serre et Fontaine, situé à Bellevue, route de Larroque, appartenant à M. MIGNOT, entrepreneur. S'adresser au propriétaire ou à M. Agar, notaire. On donnera des facilités pour le paiement. — La moitié de ce jardin est loué 200 fr.

On a perdu un Chien Epagneul blanc cendré, oreilles jaunes, une tache même couleur sur le dos, grand panache éperonné, répondant au nom de *Médor*.
 Donner les renseignements à M. le Commissaire de police de Gramat.
 Une récompense est promise.